



QUÉBEC

DÉBATS

de

L'Assemblée législative

du

QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION — 27^e Législature

Le mercredi 21 août 1963

No 1

Président: l'honorable Richard Hyde

Débats de l'Assemblée législative

Table des matières

Affaires du jour	
Bill no 1 - Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux	
Première lecture	1
Le discours du trône	2
Décès de MM. J.-P. Castonguay et Emile Lesage	3
Dépôt de documents	
Correspondance du premier ministre au sujet des pensions de retraite et des travaux municipaux	4
Affaires du jour	
Prise en considération du discours du trône	
Adresse au lieutenant-gouverneur	4
Travaux de la Chambre	6
Bill no 1 - Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux	
Deuxième lecture	6
M. Pierre Laporte	6
M. Daniel Johnson	17
M. Jean Lesage	36
Ajournement	45

Le mercredi 21 août 1963

(Trois heures de l'après-midi)

M. le Président: Qu'on ouvre les portes. Let the doors be opened.

Faites entrer le messenger. Let the messenger in.

M. l'Huissier de la verge noire: M. le Président, c'est le désir de Son Excellence le lieutenant-gouverneur que les honorables membres de cette Chambre se rendent immédiatement à la salle du Conseil législatif. The Honourable the Lieutenant-Governor desires the immediate attendance of the members of this Honourable House in the Legislative Council Chamber.

(M. le Président, accompagné des députés de la Chambre, se rend à la salle du Conseil législatif pour entendre la lecture du discours du trône. À leur retour, M. le Président appelle les affaires du jour.)

M. le Président: À l'ordre, messieurs! Affaires du jour.

M. Lesage: No 3.

Bill no 1

Première lecture

M. le Président: M. Laporte propose la première lecture d'une loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux. Cette motion sera-t-elle adoptée?

M. Johnson: Adopté.

M. le Président: Première lecture adoptée.

M. le Greffier adjoint: Première lecture de ce bill. First reading of this bill.

M. le Président: Deuxième lecture à la prochaine séance?

M. Lesage: Non, à la présente séance. J'ai causé avec le chef de l'Opposition de la possibilité d'étudier en deuxième lecture ce projet de loi cet après-midi et, à cette fin, le lui ai fait parvenir vendredi les épreuves du projet de loi et, lundi matin, plusieurs copies du projet de loi.

M. Johnson: M. le Président, vous innaissez les règlements, vous savez bien que l'Opposition aurait pu exiger qu'ils soient observés et que nous attendions à demain pour la deuxième lecture du bill no 1. Il est exact que le premier ministre a eu la

délicatesse de me faire parvenir vendredi dernier des copies des épreuves ainsi que lundi dernier, comme il l'a dit, quelques copies du bill lui-même. Je le remercie pour ce geste qui permet en somme que l'Opposition collabore pour que le travail de cette session, qui coûte énormément cher à la population, aux contribuables et qui n'était pas nécessaire - nous aurons l'occasion d'en reparler - soit facilité et rendu très expéditif, sans toutefois négliger le sérieux du problème qui nous est soumis par le bill no 1.

Il est vrai que j'en ai reçu quelques copies, mais plusieurs de mes collègues, comme sans doute plusieurs députés de la droite, aimeraient bien avoir l'occasion d'examiner le bill le plus sérieusement possible. Nous consentirons à la deuxième lecture, mais je demanderais, dès cette séance, au premier ministre s'il veut bien, après l'allocution du parrain ou le discours du parrain du bill et le discours du chef de l'Opposition, qui lui n'a pas de prétexte pour retarder le discours du premier ministre, que la deuxième lecture soit reportée à ce soir pour permettre la continuation du débat...

M. Lesage: Il y a de grosses chances que nous soyons rendus à ce soir.

M. Johnson: ... pour que les collègues aient le temps d'examiner le projet. Il reste que les collègues ne connaissent pas le contenu du bill et c'est la première fois qu'un bill provincial nous oblige à nous référer à un bill fédéral, ce qui est évidemment une nouvelle mesure d'autonomie.

M. Lesage: M. le Président, je crois que le chef de l'Opposition est en train de discuter du bill et, en ce faisant, il vient de dire une chose qui est fausse. Ce n'est pas la première fois qu'on doit se référer à une loi fédérale pour étudier un bill provincial, parce que lui-même, alors qu'il était ministre, a voté dans cette Chambre pour un bill, pour un projet de loi présenté par son ancien chef, M. Duplessis, et, pour le comprendre, il fallait se référer à une loi fédérale. Et nous y reviendrons.

Mais, M. le Président...

M. le Président: À l'ordre, messieurs:

Une voix: Le chef de l'Opposition avait la parole.

M. le Président: À l'ordre, messieurs:

M. Lesage: M. le Président, je ne sais pas qui vient de parler, mais il pourrait se lever lorsqu'il a affaire à parler.

M. Lafontaine: Le chef de l'Opposition avait la parole.

M. Lesage: M. le Président, il me semble qu'il n'appartient pas au député de Labelle...

M. Lafontaine: Pas plus qu'au premier ministre.

M. Johnson: M. le Président, j'avais donc la parole...

M. Lesage: Cela n'a pas marché ce matin à votre caucus, ç'a l'air.

M. Johnson: M. le Président, j'avais donc la parole malgré l'intervention du premier ministre et j'étais en train de dire que nous voulions coopérer avec le gouvernement pour l'expédition des affaires en vue desquelles la session a été convoquée, mais que j'y mettais quelques restrictions, entre autres, celle de donner aux membres de l'Opposition, quitte aux membres au pouvoir qui ne sont pas intéressés à renoncer à ce droit et à voter aveuglément, l'occasion d'étudier non seulement la loi provinciale, mais d'essayer de comprendre le bill C-76 rédigé dans une langue qui ferait certainement la gloire du ministre des Affaires culturelles de la province de Québec.

Donc, M. le Président, nous collaborerons avec le gouvernement pour l'expédition de ces affaires, mais sans rien sacrifier cependant au temps que nous devons consacrer à l'étude d'un problème aussi sérieux.

M. Lesage: M. le Président, pour ce qui est de la suite du débat en deuxième lecture, le chef de l'Opposition a dit qu'il avait l'intention de répondre au ministre des Affaires municipales qui, je le sais, a une intervention assez longue; le chef de l'Opposition sera assez long, comme à l'habitude, d'autant plus qu'il semble...

Une voix: Comme à l'habitude.

M. Lesage: Je tenterai d'être aussi bref que possible.

M. le Président: À l'ordre, messieurs!

M. Lesage: Je tenterai d'être aussi bref que possible et, par la suite, il y a certainement des députés de l'autre côté qui ont pris connaissance de la loi qui était le bill C-76 à Ottawa et du bill no 1, puisque j'en ai fait parvenir plusieurs copies, dès

lundi matin, au chef de l'Opposition. Sur quoi nous pouvons procéder...

M. Johnson: Est-ce qu'elle est en vigueur la loi à Ottawa?

M. Lesage: Pardon?

M. Johnson: Est-ce qu'elle est en vigueur?

M. Lesage: Elle est sanctionnée.

M. Johnson: Mais elle n'est pas en vigueur.

M. Lesage: Elle est en vigueur, elle est sanctionnée. Mais elle n'a pas été proclamée, parce que les membres de l'office n'ont pas été nommés.

M. Johnson: Elle n'est pas en vigueur.

M. Lesage: Non, elle n'a pas été proclamée. Je crois qu'elle vient en vigueur par proclamation.

M. Bertrand (Missisquoi): Il parle d'une proclamation et elle ne l'a pas été.

M. Lesage: À une date fixée par proclamation. Elle n'est pas en vigueur, mais je n'ai pas le droit de retarder de crainte que les municipalités ne souffrent d'un retard de la Législature provinciale.

M. le Président: Est-ce que je comprends qu'il y a un consentement unanime pour que la deuxième lecture du bill 1 procède aujourd'hui?

M. Johnson: M. le Président, vous avez bien compris.

M. le Président: Adopté.

M. Lesage: No 4.

M. le Président: M. Laporte propose qu'à cette même séance, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier les résolutions relatives au bill no 1. Adopté?

Une voix: Adopté.

M. Lesage: No 5.

Le discours du trône

M. le Président: J'ai l'honneur de faire rapport que, lorsque cette Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de l'honorable lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à l'honorable lieutenant-gouverneur de lire un discours à l'adresse des deux Chambres de la

Législature de cette province et, pour prévenir toute erreur, j'en ai obtenu une copie dont je vais donner lecture à la Chambre.

"Honorables messieurs du Conseil législatif, Madame et messieurs de l'Assemblée législative,,"

"Vous avez été convoqués en session spéciale aux fins de prendre en considération un projet de loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux.

"Vous serez aussi invités à adopter une résolution décrétant qu'il y a lieu pour la Législature de la province de Québec de voter, le plus tôt possible, une loi instituant une caisse de retraite publique et universelle.

"Je demande à la Divine Providence de bénir vos travaux au cours de cette session et de vous guider dans vos délibérations."

Décès de MM. J.-P. Castonguay et Emile Lesage

M. Lesage: M. le Président, avant de faire la motion prévue à l'article 6 sur le feuillet du jour, je voudrais dire quelques mots au sujet d'un événement qui a attristé tous les membres de cette Chambre depuis la fin de la dernière session régulière.

En fait, nous avons eu à déplorer la mort de l'un de nos collègues. Tous les députés voudront sans doute se joindre à moi pour rendre hommage à ce valeureux serviteur de la province et pour offrir de nouveau à sa famille nos condoléances les plus sincères.

Nous sommes fiers de souligner que M. Castonguay a fait honneur à ses commettants en les représentant dignement à l'Assemblée législative. Le comté de Matane se souviendra longtemps de lui.

Nous qui l'avons vu à l'oeuvre étions en mesure d'apprécier son dévouement à l'égard de tous ceux qui avaient recours à ses services et son inlassable énergie à défendre les intérêts de son comté.

Diplômé de l'École d'agriculture de Rimouski, M. Castonguay était bien préparé à travailler à la solution des problèmes des cultivateurs. Il s'est donné d'ailleurs à cette tâche avec un zèle qui l'honore. Son opinion sur plusieurs questions agricoles a été fort utile au gouvernement.

Son absence se fera grandement sentir à l'Assemblée législative qui a pu profiter à maintes occasions depuis trois ans de ses solides connaissances en matière agricole ainsi que de son expérience dans le domaine des affaires municipales.

Esprit ouvert et très compréhensif, M. Castonguay accueillait en bon père de famille les demandes nombreuses que lui présentaient ses électeurs et il ne ménageait ni son temps ni son dévouement pour trouver les solutions les meilleures et tenter

d'obtenir justice pour tous.

À Mme Castonguay et à tous les membres de sa famille, je renouvelle l'expression de nos profondes condoléances.

M. Johnson: M. le Président, vous comprendrez que je considère de mon devoir d'associer ma voix et celle de l'Opposition aux regrets et aux sympathies que le premier ministre a exprimés à l'occasion du décès récent de l'un des membres de cette Assemblée législative, l'honorable député de Matane, qui a siégé pendant de trop courtes années.

M. le Président, lorsque nous nous retrouvons, même inopinément, en session après à peine un mois et quinze jours de la fin d'une précédente session qui a duré longtemps, lorsque nous nous retrouvons ici et que nous constatons qu'il manque l'un des membres, non pas pour une absence temporaire, une absence justifiée par la maladie comme c'est le cas de plusieurs de nos collègues tant d'un côté que de l'autre, mais lorsque nous constatons qu'il en manque un parce qu'il a été appelé devant le Juge éternel, je ressens, moi, l'un des doyens de cette Chambre, une douleur qu'il n'est pas facile d'exprimer, même quand il s'agit de collègues de la droite, puisque, devant la mort, cette grande niveleuse, c'est l'aspect humain qui nous frappe beaucoup plus que l'aspect politique ou l'aspect partisan.

Je ne connaissais pas personnellement M. Castonguay, mais je savais qu'il avait été, dans sa carrière, l'un des cultivateurs professionnels les plus actifs, qu'il avait consacré beaucoup de son temps aux associations agricoles, entre autres à l'UCC dont il avait présidé les destinées pour le diocèse de Rimouski. J'avais même exprimé dans le temps le regret que le gouvernement n'ait pas jugé à propos d'appeler dans son cabinet un véritable cultivateur et j'avais nommé désigné, ce que le premier ministre n'a pas cru, le député de Matane.

Je crois, par les renseignements que m'ont fournis nos organisateurs dans ce comté, par les contacts que j'ai eus avec ses amis intimes et par quelques contacts que je regrette avoir été trop peu nombreux dans le temps, que M. Castonguay, sous un couvert agressif, avait quand même été l'un de ces coeurs qui nous font estimer nos concitoyens.

M. Castonguay a fait son possible pour son comté. Il s'est usé à la tâche. Je voudrais offrir à sa famille les sympathies bien senties de tous les membres de l'Opposition et mes sympathies personnelles.

M. le Président, vous me permettez aussi de rendre hommage cet après-midi et d'offrir des sympathies tout à fait spéciales à une famille qui a été éprouvée depuis la fin de la dernière session, la famille de l'honorable conseiller législatif Lesage, ancien député d'Abitibi-Ouest, député de 1936 à

1939 et de 1944 à 1952. M. Emile Lesage, que la plupart d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons connu intimement, était l'un de ces pionniers de l'Abitibi, l'un de ces immigrants en Abitibi, comme, d'ailleurs, le député actuel d'Abitibi-Ouest qui avait tout de suite adopté pour son pays d'adoption une attitude agressive, je dirais, vis-à-vis de la politique. Très jeune, il se fit élire, peut-être en 1935, la mémoire me fait défaut, mais certainement en 1936, comme député d'Abitibi-Ouest. Il fut reconnu à juste titre comme le père du comté d'Abitibi-Ouest puisqu'il y consacra tous les immenses talents dont la Providence l'avait doté et une de ces énergies dont je cherche encore le secret et la source.

L'honorable Emile Lesage, qui connut la défaite en 1952, a pu continuer à servir la province lorsque, par l'autorité du premier ministre du temps, qui était l'un de ses amis intimes, l'honorable Maurice Duplessis, il fut appelé au Conseil législatif. Et là encore, jusqu'à ce que la maladie le frappe, l'honorable Emile Lesage fut très actif dans l'intérêt de son comté et sur le plan plus général de la province.

Vous me permettrez d'offrir à son épouse et à ses enfants distingués, à son épouse éplorée nos sympathies les plus senties en même temps que le témoignage de l'affection que nous garderons longtemps pour l'ancien député d'Abitibi-Ouest.

M. Lesage: M. le Président, je n'ai eu l'occasion de rencontrer l'ancien conseiller législatif Lesage que très brièvement à quelques reprises, malgré que, m'a-t-il dit une fois, nous descendions de la même source. Mais je ne sais pas quel était le degré de parenté. Lorsque j'ai rencontré M. Lesage, j'ai pu constater qu'il était d'une grande affabilité. J'ai fait, entre autres, une fois, une partie du trajet sur le train de Québec à l'Abitibi et c'est cette fois-là que j'ai eu le plus longtemps l'occasion de causer avec lui.

J'ai eu l'occasion, lors de son décès, de présenter les sympathies du gouvernement et mes condoléances personnelles à la famille et je me joins au chef de l'Opposition aujourd'hui pour les renouveler.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Correspondance du premier ministre au sujet des pensions de retraite et des travaux municipaux

Maintenant, M. le Président, avec le consentement de la Chambre, je voudrais déposer sur la table copie d'une lettre qui m'a été adressée par le premier ministre du Canada, le 3 août, et copie de ma réponse datée du 16 août sur le sujet des pensions de

retraite.

Également, avec le consentement de la Chambre, je voudrais déposer sur la table copie d'une lettre reçue du ministre fédéral des Finances, lettre datée du 8 août 1963, et copie de ma réponse datée du 9 août 1963 au sujet du projet de loi que nous étudierons cet après-midi.

M. le Président: Consentement de la Chambre pour déposer ces documents. Adopté.

Prise en considération du discours du trône

M. Lesage: M. le Président, je propose, secondé par le ministre des Affaires culturelles, que la prise en considération du discours du trône ait lieu immédiatement. M. le député de Kamouraska.

M. le Président: La motion est-elle adoptée? Adopté.

Adresse au lieutenant-gouverneur

M. Dallaire: M. le Président, j'ai l'honneur de proposer, secondé par M. O'Reilly, que l'adresse suivante soit votée et présentée à l'honorable lieutenant-gouverneur.

"À l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec, nous, les membres de l'Assemblée législative du Québec, réunis en session, vous prions de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il vous a plu de prononcer afin de faire connaître les motifs de la convocation des Chambres."

M. O'Reilly: I have the honor and privilege to second the honorable Member for Kamouraska and I think it is an example set by him and I for the rest to follow in the new session.

M. Johnson: M. le Président, nous en sommes rendus au débat sur l'adresse en réponse au discours du trône et, même si j'ai promis, au nom de mes collègues que j'ai consultés ce matin, de faciliter l'expédition des affaires de la province, je ne puis pas manquer à l'élémentaire règle de politesse et féliciter le proposeur et le secondeur de l'adresse en réponse au discours du trône. Le sympathique député de Kamouraska, maire, évidemment, avait un droit acquis à cette fonction extrêmement importante et traditionnellement réservée à ceux qu'on espère faire entrer au cabinet ou que l'on veut consoler de n'être pas entrés au cabinet. Je félicite le député de Kamouraska pour la mesure dont il a fait preuve cet après-midi. C'est un homme de peu de

paroles, c'est un homme très au point et Sa Majesté sera très heureuse de savoir qu'il n'a trouvé aucun sujet de critique contre l'administration du gouvernement de Sa Majesté depuis la dernière session.

Quant au député de Verdun, M. le Président, je crois que c'est à lui que s'applique davantage ce deuxième point de mon aphorisme que le poste de secondeur à l'adresse qu'on voudrait faire en réponse au discours du trône revient à ceux que l'on veut consoler de n'avoir pas accédé au cabinet des ministres.

I am sure, Mr. Speaker, that the Member for Verdun deserved this honor of being the seconder of this motion, and this is one of the greatest, if not the only "booby prize" that can be awarded to a man who could have expected to enter the Cabinet to represent the Irish Canadians.

M. le Président, je félicite donc...

M. O'Reilly: Mr. Speaker, on a point of privilege, I think the Leader of the Opposition has a little of the Irish blood running in him whether he likes it or not; it is alright for him to say that the representative in this House of the Irish people has the honor to second the Speech from the Throne, but I would like him to withdraw the "booby prize". I am a booby to nobody.

M. Johnson: Mr. Chairman, I will take the honorable Member's word and I will note that being a booby to the Prime Minister and to Mr Kierans is being a booby to nobody.

M. le Président...

M. O'Reilly: Mr. Speaker, may I ask the honorable Member to withdraw the word "booby"? Another Cabinet Member whose name has been mentioned... I do not think I can put words in the Opposition Leader's mouth, but I think the word "booby" is not proper and is not respectful in this House.

M. Johnson: M. le Président, vous m'excuserez de n'avoir peut-être pas l'expression juste en anglais, mais je voulais dire un prix de consolation. M. le Président, je félicite donc le député de Kamouraska et le député de Verdun et je serai très heureux d'aller dans le comté de Kamouraska dire que leur député a fait l'un de ses meilleurs discours cet après-midi. Quant à l'Opposition, malgré le droit que lui accordent le règlement, la constitution et la tradition du régime parlementaire britannique, elle a décidé de renoncer à son droit de parole et de réserver toutes ses énergies pour parler du bill no 1.

Adopté.

M. Lesage: M. le Président, si le chef

de l'Opposition a décidé de réserver toutes ses énergies pour le bill no 1, ça lui a pris beaucoup de salive pour ne rien dire pendant plusieurs minutes.

M. Johnson: Je m'excuse d'avoir parié de deux députés libéraux!

M. Lesage: Il est évident que le député de Kamouraska et le député de Verdun sont des hommes sages, contrairement au chef de l'Opposition, évidemment. Et le chef de l'Opposition, dans ses commentaires cauteleux, a réussi à insulter tout le monde, selon son habitude.

M. Johnson: M. le Président, j'invoque le règlement. Croyez-vous, M. le Président, que ce soit de la part du premier ministre une manière polie de m'accuser injustement d'avoir insulté tout le monde? Si c'est une insulte de parler des mérites du député de Verdun qui n'ont pas été reconnus par le premier ministre, je le regrette. Je trouve que le député de Verdun aurait fait un excellent ministre pour représenter les Canadiens de langue anglaise. Si c'est une insulte au premier ministre de discuter de son jugement, je dirai au premier ministre que je ne suis pas le seul à discuter du bien-fondé de sa décision.

M. Lesage: M. le Président, il appartient au premier ministre de reconnaître les mérites de ses députés, suivant le jugement qu'il exerce. Et la seule façon de le faire, ce n'est pas de nommer un député ministre. Évidemment, le chef de l'Opposition a été habitué à vivre sous la férule de fer d'un de mes prédécesseurs. Cela lui a pris, lui, douze ans à être reconnu et il n'y a aucun doute que c'est sa propre expérience personnelle qui a motivé ses paroles. Il a dû, au cours de sa carrière, proposer ou seconder l'adresse en réponse au discours du trône; à ce moment-là, il a senti qu'il se faisait donner un prix de consolation et il s'imagine que c'est vrai pour tout le monde.

M. Johnson: C'était vrai à part celui

M. Lesage: Je suis satisfait de l'admission du chef de l'Opposition et je lui dis que, dans le Parti libéral, dans le parti que je dirige, ce n'est pas comme cela que les choses se passent. Les raisons pour lesquelles mon choix s'est arrêté sur le député de Kamouraska et sur le député de Verdun sont bien simples, et même, j'ai donné ces raisons à chacun d'eux. C'est que tous les deux sont maires de municipalités et que la session a été convoquée spécialement pour étudier un projet de loi qui a trait à un problème sérieux pour ces municipalités.

Je les remercie tous les deux d'avoir

accepté de répondre affirmativement à ma demande et je les félicite également de leur concision et de leur précision. Je souhaite que le chef de l'Opposition suive leur exemple.

M. le Président: Cette motion sera-t-elle adoptée? Adopté.

Travaux de la Chambre

M. Lesage: M. le Président, avant que j'appelle la deuxième lecture du bill no 1, j'ai pensé que nous pourrions peut-être dire un mot des heures de séance. Le chef de l'Opposition m'a exprimé au téléphone l'avis qu'il y aurait lieu de siéger le matin. Quant à moi, je suis disposé à le faire à 10 h 30, sauf demain matin; s'il y avait moyen que ce soit à 11 heures seulement, parce que nous devons avoir une séance du Conseil des ministres à 9 heures. Mais, évidemment, nous sommes, le chef de l'Opposition et moi, entre les mains des députés et, si les députés veulent exprimer leur opinion, je pense que nous serions heureux de la connaître.

M. Johnson: M. le Président, conformément à ce que j'ai dit, nous voulons hâter le travail sans précipitation et nous serions heureux de consentir à siéger demain matin, à 11 heures, si ça convient mieux au premier ministre, plutôt qu'à 10 heures et demie. Cependant, je voudrais répéter au premier ministre qu'après la courte allocution du ministre des Affaires municipales, la très courte intervention que je ferai au nom de l'Opposition et peut-être la minime et négligeable intervention au point de vue du temps que fera le premier ministre de la part du gouvernement, nous aimerions avoir l'ajournement, quelle que soit l'heure, afin de permettre à d'autres collègues qui n'en ont pas eu le temps d'étudier le problème, qui n'ont pas eu les facilités de le faire de se préparer. Mieux ils seront préparés, plus nous serons brefs, c'est le cas de le dire.

M. Lesage: Plusieurs copies du bill sont entre vos mains depuis lundi matin.

M. Johnson: M. le Président, oui, mais plusieurs collègues étaient très éloignés et plusieurs collègues ont tenté d'en obtenir des copies. L'un de nos collègues a écrit, il y a dix jours, au greffier de l'Assemblée législative pour demander une copie du bill, mais il n'a pas eu de réponse encore. Ce matin, quelques collègues se sont adressés, je crois, à la distribution et d'autres au greffier et ont demandé des copies du bill et on leur a répondu: Appelez le premier ministre. M. le Président, nous ne savions pas que c'est le premier ministre qui menait le service de l'orateur; si vous ne le saviez pas, je vous

en informe. Il arrive que les collègues préféreraient, après l'allocution du premier ministre, qui sera sans doute remplie d'arguments qui méritent d'être étudiés, pesés, avoir l'ajournement. À cette condition-là, nous serons prêts à collaborer.

M. Lesage: Cela va, M. le Président, mais le chef de l'Opposition sait fort bien que le greffier ou le bureau de distribution n'a pas le droit de donner des projets de loi à qui que ce soit quand le projet de loi n'a pas été lu en première lecture. Et, M. le Président, c'est pour aider l'Opposition que, vendredi, j'ai fait parvenir non seulement des copies du bill, mais deux épreuves, des épreuves; je n'avais même pas encore le projet de loi imprimé. Lundi matin, par exemple, j'ai fait parvenir plusieurs copies du bill, quatre; il doit y avoir au moins trois députés qui sont prêts à parler. Enfin, nous suspendrons le débat parce que je connais le chef de l'Opposition et, à six heures, je n'aurai peut-être pas fini de parler moi-même.

M. le Président: Deuxième lecture du bill no 1.

Bill no 1

Deuxième lecture

M. Pierre Laporte

M. Laporte: M. le Président, puisque quelques semaines à peine nous séparent de la fin de la session régulière et que nous voilà de nouveau réunis, en session spéciale cette fois, je pense qu'il y a lieu de nous demander d'abord pour quelle raison il a fallu réunir la Législature et pour quelle raison la réunir maintenant. La raison essentielle, c'est que, pour donner suite à notre projet d'effectuer des prêts aux municipalités tel que prévu par le bill no 1, il nous fallait une autorité législative qui n'existe dans aucune loi de la province de Québec actuellement, ni dans la loi de la Commission municipale, qui sert pourtant à de si nombreuses fins aux administrations municipales; ni dans la loi pour favoriser et garantir certains prêts fédéraux aux municipalités; ni dans la loi concernant certains travaux municipaux; ni même dans la loi de 1958, votée par l'Union Nationale, modifiée et abrogée par le Parti libéral, loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage.

M. le Président, nous avons besoin d'une autorité législative. Quant à signer une entente avec le gouvernement fédéral pour donner suite aux pourparlers qui ont eu lieu il y a quelques semaines, nous aurions pu le faire directement sans consulter les Chambres. Nous n'avons pas voulu le faire,